

Les Cahiers de droit



FABIENNE ROUSSO-LENOIR, *Minorités et droits de l'Homme : L'Europe et son double*, coll. « AXES Essais n° 9 », Bruxelles/Bruylant, Paris / L.G.D.J., 1994, 200 p., ISBN Bruylant 2-8027-0907-0, ISBN L.G.D.J. 2-275-00421-1.

Bjarne Melkevik

Volume 38, Number 1, 1997

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/043437ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/043437ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Melkevik, B. (1997). Review of [FABIENNE ROUSSO-LENOIR, *Minorités et droits de l'Homme : L'Europe et son double*, coll. « AXES Essais n° 9 », Bruxelles/Bruylant, Paris / L.G.D.J., 1994, 200 p., ISBN Bruylant 2-8027-0907-0, ISBN L.G.D.J. 2-275-00421-1.] *Les Cahiers de droit*, 38(1), 233–234.
<https://doi.org/10.7202/043437ar>

idée sur le droit nouveau aujourd'hui en vigueur.

Par ailleurs, l'auteur aurait peut-être eu intérêt à s'appuyer davantage sur le régime de la responsabilité civile pour faire comprendre comment s'articule la sanction du droit au respect de la vie privée. En effet, nulle part, il ne mentionne la nécessité d'un préjudice qui peut faire obstacle à la condamnation malgré l'existence d'une faute. Le juge Baudouin, dans une récente affaire concernant une photographie prise sans consentement et publiée dans une revue, refuse d'ordonner une condamnation puisqu'il considère que le préjudice subi n'est pas suffisamment important⁸.

Malgré cette remarque, l'ouvrage de Martin Michaud apporte un très bon éclairage sur la protection de la vie privée dans le contexte de l'activité médiatique. Rendu accessible à tous par sa simplicité, ce livre saura renseigner le profane et orienter la recherche du juriste. Traitant d'un sujet d'actualité, il a parfois le désavantage de laisser des questions sans réponse, mais il a certes l'avantage de constituer un ouvrage prospectif et innovateur.

Anne-Marie BURNS
Université Laval

FABIENNE ROUSSE-LENOIR, *Minorités et droits de l'Homme : L'Europe et son double*, coll. « AXES Essais n° 9 », Bruxelles/Bruylant, Paris/L.G.D.J., 1994, 200 p., ISBN Bruylant 2-8027-0907-0, ISBN L.G.D.J. 2-275-00421-1.

La collection « AXES » a déjà la réputation de publier des essais juridiques d'actualité et de qualité. L'ouvrage de Mme Fabienne Rousse-Lenoir, juriste consultante en droit international des droits de la personne, ne fait pas exception à la règle. Il s'agit d'un ouvrage majeur, réfléchi et nuancé sur les droits de la personne en Europe.

Déjà la dédicace de ce livre témoigne de l'engagement de l'auteur : « À mes grands-

parents Myriam et Eli Rouso, morts à Auschwitz. Pour contribuer à réparer ce qui ne pourra jamais l'être » (p. 5). Car le « double » de l'Europe, qui n'est pas propre à ce continent, loin de là, c'est le reniement des droits de la personne pour les minorités, c'est l'écrasement et l'extermination des minorités. Sur le fond d'une blessure qui ne pourra donc jamais être réparée, Mme Rousse-Lenoir se penche sur la situation juridique actuelle des minorités en Europe. L'éclatement de l'Empire soviétique, les changements dans les pays de l'Europe de l'Est, de même que la réaffirmation et la quête de reconnaissance des minorités de l'Ouest font qu'il s'agit d'une question d'actualité et même, pour plusieurs pays, d'une question de « vie ou de mort ».

L'auteur a structuré son livre selon deux axes, d'abord une analyse historique et ensuite une réflexion contemporaine. Dans l'analyse historique (pp. 21-70), l'auteur donne un bref aperçu de la protection juridique des minorités en Europe. Elle étudie la naissance des minorités, la protection des minorités nationales et le système de « traités », les droits de la personne (de l'homme) comme fondement d'une politique de protection. Dans le second axe, (pp. 71-92) où elle réfléchit sur la situation actuelle de la protection des minorités, elle insiste fermement sur la complexité de leurs situations. L'auteur examine ici à la fois les différents instruments internationaux de protection des minorités et la situation bien diversifiée sur les plans ethnique, historique, religieux, etc., de celle-ci.

L'objectif de ce livre n'est pas pourtant d'écrire uniquement un ouvrage sur les droits de la personne, mais plus hardiment de plaider pour la création d'une instance internationale, d'abord en Europe, de prévention et de conciliation des conflits entre les minorités et les majorités. Comme conclusion de son livre, et cela en constitue le moment fort (pp. 93-128), l'auteur précise sa pensée. Elle constate que souvent les relations entre les majorités et les minorités sont si « pourries » ou simplement minées de malentendus que toute entente est compromise et largement et irrè-

⁸ *Éditions Vice-versa Inc. c. Aubry*, précité, note 3 (dissidence du juge Baudouin).

médiatement hypothéquée. Affirmant sa foi dans les droits de la personne et constatant l'inefficacité des procédures existantes, l'auteur plaide pour la création d'une instance internationale en vue d'assurer le respect des droits de la personne et surtout, sur le plan préventif, de chercher de nouvelles solutions, des solutions innovatrices adaptées à la situation particulière de plusieurs minorités. Aux pages 102-119, elle expose en détail la composition, la nature, le fondement juridique de l'action, de même que les fonctions, la saisine et le fonctionnement de l'instance de garantie internationale des droits de la personne qu'elle propose de mettre sur pied.

Il s'agit en somme d'un livre que nous recommandons fortement à tous juristes, même si, au départ, il intéressera surtout les personnes travaillant dans le domaine de la protection internationale des droits de la personne.

Bjarne MELKEVIK
Université Laval

GÉRARD BERGERON, Tout était dans Montesquieu. Une relecture de l'esprit des lois, coll. «Logiques juridiques», Paris et Montréal, L'Harmattan, 1996, 266 p., ISBN 2-7384-4330-3.

Il se dégage une affection vraie entre Gérard Bergeron et Montesquieu. En fait, au cours de sa vie et d'une carrière exemplaire comme professeur de science politique, d'abord à l'Université Laval puis à l'École nationale d'administration publique (ENAP), l'auteur semble avoir entretenu une relation d'admiration devant l'œuvre de Montesquieu. Tout chez Montesquieu ? Oui, à condition de vouloir oublier tout le reste. Car l'intention de l'auteur n'est pas d'analyser ni de réfléchir, ni encore et, loin de là, de critiquer Montesquieu. Il propose plus modestement, ce qui est devenu aujourd'hui presque un anachronisme, d'accompagner un lecteur imaginaire dans une nouvelle découverte de l'*Esprit des lois* de 1748 de Montesquieu. De prendre le

lecteur par la main et de lui démontrer toutes les choses merveilleuses qu'on trouve chez Montesquieu. Comme l'auteur le dit lui-même, il s'agit d'une «lecture accompagnée».

G. Bergeron a divisé son livre en trois parties. On trouve d'abord un prologue qui sert de première partie et est intitulé : «De qui s'agit-il ? Ou l'homme Montesquieu», situant Montesquieu sur le plan biographique, ensuite la deuxième partie ayant pour titre : «Nouvelle lecture de l'*Esprit des lois*» et la troisième partie, qui est en fait une conclusion : «Et destin de l'œuvre». Penchons-nous sur les deux dernières parties.

Il faut d'abord souligner que la visite guidée avec le professeur Bergeron se fait selon un plan qu'il désigne lui-même comme le «plan reconstruit» (pp. 71-72). Toute personne ayant abordé l'*Esprit des lois* de Montesquieu est normalement découragée par un manque de cohérence, et c'est précisément cette cohérence que Bergeron tente de rétablir. Nous pouvons dire que le début de la deuxième partie, les pages 49-72, est fait pour introduire ce plan et les pages 73-212 pour le «tester».

Toutefois, nous pouvons difficilement affirmer que l'auteur ajoute dans cette section des éléments substantiels à notre connaissance de l'œuvre majeure qu'est l'*Esprit des lois*. Il se penche à répétition sur quelques fragments de la pensée de Montesquieu pour nous démontrer avec une plume alerte tout le bénéfice que nous pourrions retirer d'une lecture nouvelle. Le lecteur venant du milieu juridique sera sûrement intéressé par «les tripartitions de types de gouvernement», (pp. 155-180), «le système constitutionnel de liberté politique», (pp. 181-200), et «le système partisan de liberté politique», (pp. 201-212), même si dans l'ouvrage de Bergeron il ne fait qu'effleurer ces problématiques.

La troisième partie (pp. 215-263), qui sert de conclusion, concerne encore la question de Montesquieu devant sa propre œuvre : Bergeron traite d'abord les propos de Montesquieu sur la relation entre «droits et lois», ensuite la pertinence de certains chapitres, selon